

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 JUIN 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 27 Janvier 2016 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 30 Juin 2017, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 72.677.988 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} Avril 2017 au 30 Juin 2017 de 799.939 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2017 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons l'attention sur la Note **N° 3-12** des Etats Financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, la charge encourue par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi N° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 et dont le montant s'élève à 184 662 dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La charge encourue jusqu'au 30 Juin 2017 est de 91.572 Dinars.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 28 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Samir LABIDI

BILAN
au 30 Juin 2017
(Unité : 1000 TND)

	Notes	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	48 261,652	41 869,992	46 052,719
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 607,274	3 080,783	725,541
b - Obligations et Valeurs assimilées		46 654,378	38 789,209	45 327,178
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		24 416,336	22 750,921	12 597,860
a - Placement monétaires	3-3	11 408,100	6 485,484	8 825,557
b – Disponibilités	3-11	13 008,236	16 265,437	3 772,303
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		72 677,988	64 620,913	58 650,579
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	144,907	137,952	140,671
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	153,032	18,016	38,332
TOTAL PASSIF		297,939	155,968	179,003
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 –Capital	3-5	70 978,834	63 221,966	56 258,341
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	1 401,215	1 242,979	2 213,235
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		0,071	0,521	0,463
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 401,144	1 242,458	2 212,772
ACTIF NET		72 380,049	64 464,945	58 471,576
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		72 677,988	64 620,913	58 650,579

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er Avril au 30 Juin 2017
(Unité: 1000 TND)

		01/04/2017	01/01/2017	01/04/2016	01/01/2016	01/01/2016
		Au	Au	Au	Au	Au
Notes		30/06/2017	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2016	31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	687,727	1 256,903	571,336	1 010,037	2 038,657
a - Dividendes		65,603	65,603	98,329	98,329	98,329
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		622,124	1 191,300	473,007	911,708	1 940,328
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	242,792	433,274	277,570	456,771	1 090,812
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		930,519	1 690,177	848,906	1 466,808	3 129,469
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	144,907	278,997	137,952	257,244	549,169
REVENU NET DES PLACEMENTS		785,612	1 411,180	710,954	1 209,564	2 580,300
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	78,361	155,758	30,443	53,095	118,138
RESULTAT D'EXPLOITATION		707,251	1 255,422	680,511	1 156,469	2 462,162
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		92,688	145,722	50,883	85,989	- 249,390
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		799,939	1 401,144	731,394	1 242,458	2 212,772
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-92,688	-145,722	-50,883	-85,989	249,390
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-57,350	-50,588	-72,629	-54,023	- 14,412
* +/- values réalisées sur cession des titres		14,966	40,906	-4,576	3,609	7,758
* Frais de négociation de titres		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		664,867	1 245,740	603,306	1 106,055	2 455,508

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01^{er} Avril au 30 Juin 2017

(Unité : 1000 TND)

	Période du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation					
a - Résultat d'exploitation	707,251	1 255,422	680,511	1 156,469	2 462,162
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 57,350	- 50,588	- 72,629	- 54,023	- 14,412
c - +/- values réalisées sur cession de titres	14,966	40,906	- 4,576	3,609	7,758
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes	2 514,003	2 514,003	2 446,004	2 446,004	2 446,004
AN 3 -Transaction sur le capital					
a – Souscriptions	10 631,313	28 730,841	14 841,488	29 725,185	47 611,500
* Capital	10 359,400	27 674,900	14 348,100	28 611,200	46 052,000
* Régularisation des sommes non distrib	- 2,134	3,946	- 0,253	4,457	- 2,346
* Régularisations des sommes distrib	274,047	1 051,995	493,641	1 109,528	1 561,846
b – Rachats	6 887,816	13 554,105	9 353,841	13 588,696	38 817,833
* Capital	6 573,900	12 943,100	9 077,800	13 132,000	37 577,400
* Régularisation des sommes non distrib	2,758	5,572	- 2,075	-0,499	- 4,516
* Régularisation des sommes distrib	311,158	605,433	278,116	457,195	1 244,949
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 894,361	13 908,473	3 644,949	14 796,541	8 803,171
AN 4 - Actif Net					
a - En début de période	70 485,687	58 471,576	60 819,997	49 668,404	49 668,404
b - En fin de période	72 380,049	72 380,049	64 464,945	64 464,945	58 471,576
AN 5 - Nombre d'actions					
a - En début de période (mille actions)	672,040	562,577	579,920	477,831	477,831
b - En fin de période (mille actions)	709,895	709,895	632,623	632,623	562,577
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE(EN DINAR)	104,883	103,935	104,877	103,946	103,946
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE(EN DINAR)	101,959	101,959	101,901	101,901	103,935
TAUX DE RENDEMENT	0,96%	1,88%	0,91%	1,82%	3,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 30/06/2017

(Unité Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30/06/2017** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilés sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transaction ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions du marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilés de la Société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titre

Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2017** à **48.261.652** Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30-06-2017	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14.200	14.200.000	14 494 270	19,94%	20,03%	
BTA 5,5% octobre 2018	5.000	5.000.000	5.127.049	7,05%	7,08%	
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9.367.221	12,89%	12,94%	
Titres émis par des sociétés	467.000	31.457.142	32.160.108	44,25%	44,43%	
AMEN BANK.2011-1	20.000	1.000.000	1.037.169	1,43%	1,43%	-
AMEN BANK.SUB 2009 (A)	5.000	266.550	275.275	0,38%	0,38%	-
EO ATL 2013-1	20.000	1.200.000	1.212.520	1,67%	1,68%	BBB.
EO ATL 2013-2	5.000	400.000	414.392	0,57%	0,57%	BBB.
ATTIJARI BANK 2010	13.000	185.692	189.119	0,26%	0,26%	-
BH 2009	5.000	307.500	314.001	0,43%	0,43%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10.000	428.000	428.191	0,59%	0,59%	BBB-
BH.2013-1VAR TMM+1.8%	10.000	428.000	428.172	0,59%	0,59%	BBB-
CHO 2009	2.000	75.000	76.593	0,11%	0,11%	BIAT
STB 2010-1 (B)	10.000	533.100	539.293	0,74%	0,75%	-
STB SUB 2011	30.000	856.500	874.249	1,20%	1,21%	-
TUNISIE LEASING 2012-2	20.000	400.000	409.224	0,56%	0,57%	BBB+
EO MODERN LEASING 2012	25.000	1.500.000	1.528.422	2,10%	2,11%	BBB
UIB 2011-1 catégorie B	20.000	1.500.000	1.564.001	2,15%	2,16%	-
EO UIB 2012-1	20.000	856.800	877.149	1,21%	1,21%	-
AIL 2013-1	15.000	300.000	301.427	0,41%	0,42%	A+
UBCI 2013-1	10.000	600.000	602.772	0,83%	0,83%	-
CIL 2014/2	5.000	300.000	307.596	0,42%	0,42%	BBB-
TUNISIE FACTORING 2014-1	10.000	600.000	616.691	0,85%	0,85%	BBB.
Hannibal LEASE 2015-1	2.000	120.000	121.256	0,17%	0,17%	BB.
Hannibal LEASE SUB 2015-1	5.000	400.000	414.755	0,57%	0,57%	B
ATTIJARI BANK SUB 2015	15.000	1.200.000	1.247.490	1,72%	1,72%	-
Hannibal LEASE 2015-2	5.000	400.000	406.372	0,56%	0,56%	BB
CIL 2016/1	10.000	800.000	806.049	1,11%	1,11%	BBB-
ATL 2015-2	10.000	800.000	816.570	1,12%	1,13%	BBB
UNIFACTOR 2015	5.000	400.000	407.538	0,56%	0,56%	BB
HANNIBAL LEASE 2016-1	10.000	800.000	800.402	1,10%	1,11%	BB
ATL 2016-1	10.000	800.000	800.526	1,10%	1,11%	BBB
ATTIJARI LEASING 2016-1	10.000	1.000.000	1.056.219	1,45%	1,46%	BB+

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30-06-2017	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
AMEN BANK SUB 2016-1	20.000	2.000.000	2.072.986	2,85%	2,86%	-
Hannibal LEASE 2016-2	20.000	2.000.000	2.073.984	2,85%	2,87%	BB
TUNISIE LEASING SUB 2016	10.000	1.000.000	1.020.322	1,40%	1,41%	BB+
EO BTE 2016	10.000	1.000.000	1.025.464	1,41%	1,42%	-
UIB SUB 2016	10.000	1.000.000	1.028.546	1,42%	1,42%	-
TUNISIE LEASING 2017/1	20.000	2.000.000	2.008.206	2,76%	2,77%	BBB+
BNA SUB 2017-1	10.000	1.000.000	1.005.957	1,38%	1,39%	-
AMEN BANK SUB 2017-1	10.000	1.000.000	1.010.260	1,39%	1,40%	-
ATTIJARI LEASING 2016-2	20.000	2.000.000	2.040.949	2,81%	2,82%	BB+
Titres OPCVM	15.971	1.650.478	1.607.274	2,21%	2,22%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	15.971	1.650.478	1.607.274	2,21%	2,22%	-
Total du portefeuille-titres.		47.307.620	48.261.652	66,40%	66,68%	

La valeur des BTA au 30/06/2017 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 12.139 Dinars. Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du **01-04-2017** au **30-06-2017**, concernent les remboursements des obligations de société échues et s'élèvent à un total de **1.906.000** Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **687.727 DT** pour la période allant du **01-04-2017** au **30-06-2017**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des BTA	155.772	312.048	155 772	311 546	626.515
Revenus des titres OPCVM	65.603	65.603	98 329	98 329	98.329
Revenus des obligations	466.352	879.252	317 235	600 162	1.313.813
Total	687.727	1.256.903	571 336	1 010 037	2.038.657

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2017** à **11.408.100 DT** se détaillant comme suit:

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% actif	Emetteur
CD130417/120717ML (7,20%,90j)	1.478.782	1.497.407	2,06%	MODERN LEASING
CD180417/170717ML (7,20%,90j)	2.464.637	2.493.713	3,43%	MODERN LEASING
CD190617/270917UNIFACTOR (7,25% 100j)	1.968.414	1.972.204	2,71%	UNION FACTORING
CD210617/010717 BH (5.83% 10 j)	2.496.766	2.500.000	3,44%	BH
CD011116/271017 HL (7,55% 360j)	2.831.520	2.944.776	4,05%	HANNIBAL LEASE
Total	11.240.119	11.408.100	15,70%	

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-04-2017** au **30-06-2017** un montant de **242.792 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts des placements à termes	80.024	88.271	78 059	85 221	289.837
Intérêts des certificats de dépôts	162.768	345.003	199 511	371 550	800.975
Total	242.792	433.274	277 570	456 771	1.090.812

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2017** au **30-06-2017** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2016** au **30-06-2016** se détaillent ainsi :

Libellé	2017	2016
Capital au 1er Janvier		
Montant	56.258.341	47.788.224
Nombre d'actions	562.577	477.831
Nombre d'actionnaires	652	596
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	27.674.900	28 611 200
Régul des sommes non distribuables	3.946	4 457
Nombre d'actions émises	276.749	286 112
Rachats effectués		
Montant (nominal)	12.943.100	13 132 000
Régul des sommes non distribuables	5.572	-499
Nombre d'actions rachetées	129.431	131 320
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-50.588	-54 023
Plus ou moins values réalisés sur cession de titres	40.906	3 609
Frais de négociation de titres	-	-
Capital au 30 Juin		
Montant	70.978.834	63 221 966
Nombre d'actions	709.895	632 623
Nombre d'actionnaires	640	595

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice encours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats Le solde de ce poste se détaille au **30-06-2017** comme suit :

Désignation	Résultat d'exploitation	Régularisation	Somme distribuable
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	56	15	71
Sommes distribuables exercice en cours	1.255.422	145.722	1.401.144
Total	1.255.478	145.737	1.401.215

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2017** à **144.907 DT** et se détaille comme suit:

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Rémunération du gestionnaire à payer	25.572	24344	24.824
Rémunération du distributeur à payer	119.335	113607	115.847
Total	144.907	137 952	140.671

3-8 Autres créditeurs divers:

Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2017** à **153.032 DT** et se détaille comme suit:

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Etat retenues à la source	31.797	-	-
Honoraires du commissaire aux comptes	10.740	9 246	17.330
Redevances CMF à régler	5.883	5 268	5.357
Autres charges AGO amortis*	2.773	*- 2 264	-
TCL à payer	1.610	652	645
Jetons de présence	8.656	5 114	15.000
Contribution Exceptionnelle**	91.572	-	-
Total	153.032	18 016	38.332

* L'abonnement des charges d'AGO au 30/06/2016 fait ressortir un solde de 2 897 Dinars. Les frais réellement engagés au 30/06/2016 sont de l'ordre de 5 161 Dinars.

Le solde créditeur correspond aux frais réellement alloués non encore constatés parmi les charges.

** cf. note 3-12

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur calculées conformément aux dispositions des conventions conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT »

La gestion de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST (ex SIFIB BH) Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire

L'Office Nationale des Postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-04-2017** au **30-06-2017** à **144.907 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	25.572	49.235	24 344	45 396	96.912
Rémunération du distributeur	119.335	229.762	113 607	211 848	452.257
Total	144.907	278.997	137 952	257 244	549.169

3-10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés, ainsi que la contribution conjoncturelle exceptionnelle. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-04-2017** au **30-06-2017** à **78.361 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevances CMF	17.048	32.823	16 230	30 264	64.608
Honoraires du commissaire aux comptes	5.660	11.258	5 660	11 320	22.765
Autres charges AGO amortis	3.392	7.199	1 498	2 897	7.931
T CL	2.428	4.250	2 140	3 500	7.834
Jetons de présence	3.794	8.656	4 916	5 114	15.000
Contribution conjoncturelle*	46.039	91.572	-	-	-
Total	78.361	155.758	30 443	53 095	118.138

* cf. note 3-12

3-11 Disponibilités:

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2017 à 13.008.236 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dépôts à vue	4.939.193	10 736 737	3.772.303
Placements à terme	8.069.043	5 528 700	-
Total	13.008.236	16 265 437	3.772.303

3-12 Evénements exceptionnel:

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'ETAT

L'article 48 de la loi N° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finance pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5 %), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 184.662 D, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait-être payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.

La charge encourue jusqu'au 30 Juin 2017 est de 91.572 Dinars.